

N°074/23
DEPARTEMENT DE
L'EURE
ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

Délibération du
Conseil
d'Administration
du Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VERNON



L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vernon, sous la présidence de Yves ETIENNE, Vice-Président.

Étaient présents :

M. Yves ETIENNE Vice-Président

Date de convocation :
14/12/2023

Mme Huguette DUBROMEL, M. Olivier DE FRANCE,
Mme Jeanne DUCLOUX, Mme. Stéphanie BARDIN,
Jean-Michel ROZIES, M. Youssef SAUKRET, Mme
Lorine BALIKCI, Administrateur

Administrateurs en
exercice : 17

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Administrateurs
présents : 8

M. François OUZILLEAU à M. Yves ETIENNE Mme
Mireille PETIT à Mme Jeanne DUCLOUX Mme
Catherine DELALANDE à M. Youssef SAUKRET
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Huguette DUBROMEL

Administrateurs
votants : 12

Absents excusés :

M. Tristan SAVINO
Mme Claire GOUSSET
M. Antoine RICHARD
M. Jérôme GRENIER
Mme Paola VANEGAS

Secrétaire de séance : Benjamin Desgardin

20 décembre 2023
N° 074/23

Rapporteur :
Yves ETIENNE

OBJET : Tableau des effectifs (CST 21/11/23)

Il appartient au Conseil d'Administration du CCAS de créer et de supprimer les emplois du CCAS.

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier régulièrement le tableau des effectifs pour prendre en compte les événements suivants :

- Prise en compte des possibilités de nominations dans le cadre des travaux d'avancement de 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29 novembre 2023,

Considérant l'exposé du rapporteur et le tableau des effectifs tel annexés.

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'ADOPTER les modifications du tableau des effectifs tels que présentées.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Pour : 12

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le président soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

CCAS – Tableau des effectifs

CA du 14/12/2023 - CST du 29/11/2023

Effectifs au 01/12/2023

- Filière Administrative**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs total pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Attaché	2	2	
Catégorie B			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Rédacteur	2	1	
Catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	2	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	4	
Adjoint administratif	5	4	1

- Filière Technique**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie B			
Technicien	1	0	
Catégorie C			
Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise	1	0	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	7	6	1
Adjoint technique	8	7	3

- Filière Sociale**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Conseiller socio-éducatif	4	3	0
Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe	1	1	

Tableau des effectifs – CST du 29/11/2023
Mouvements non nominatifs CA 14/12/2023

Effectifs au 01/12/2023

CCAS

CREATION DE POSTE (2)

• **Filière administrative**

Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe <i>Proposition d'avancement de grade 2024</i>	1 poste	Temps complet
--	---------	---------------

• **Filière technique**

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe <i>Proposition d'avancement de grade 2024</i>	1 poste	Temps non complet (15/35 ^{ème})
---	---------	--

SUPPRESSION DE POSTE

NEANT

Tableau des effectifs – CST du 29/11/2023

Mouvements nominatifs CA 14/12/2023

Effectifs au 01/12/2023

CCAS

CREATION DE POSTE (2)

- Filière administrative**

Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe <i>Proposition d'avancement de grade 2024</i> [REDACTED]	1 poste	Temps complet
---	---------	---------------

- Filière technique**

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe <i>Proposition d'avancement de grade 2024</i> [REDACTED]	1 poste	Temps non complet (15/35 ^{ème})
---	---------	--

SUPPRESSION DE POSTE

NEANT

